

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE304

présenté par

M. Potier, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot et
M. Bertrand Petit

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« peuvent faciliter »

le mot :

« facilitent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer le rôle des structures agréées en matière de transmission et de mises en relations entre cédants et repreneurs.